



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

DEPARTEMENT DU CHER

CANTON D'AVORD

COMMUNE DE MARSEILLES LES AUBIGNY

L'an deux mil dix-huit le 17 décembre 2018 le conseil municipal de la commune de Marseilles-lès- Aubigny dûment convoqué, le 11 décembre 2018 s'est réuni en session ordinaire dans la salle de conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre RENAULT Maire.

**Présents:** M.RENAULT, M GRILLON, MME DUFOUR, M GENTY, M BOUHOUB, M BRENON, M.GERMAIN, MME RAPEAU

**Procuration :**

**Absents :** M DENET, M.FLOUZAT

La séance est ouverte à 18h15

Le compte rendu de la séance du 28 novembre 2018 est lu et adopté à l'unanimité des présents.

Lecture et signature des délibérations :

- la délibération sur l'implantation des compteurs Linky ayant été refusée par la Préfecture.
- la délibération sur la vente de la maison rue du Bourbonnais a été complétée et renvoyée à la Préfecture

Mme DUFOUR est élue secrétaire de séance

Tout d'abord M le Maire demande aux conseillers municipaux une minute de silence pour rendre hommage à Patrick DENET, notre conseiller décédé le samedi 8 décembre. Patrick était un conseiller très actif à qui nous devons notamment la mise en œuvre de notre site internet.

## 1. DSP ASSAINISSEMENT

La société SAUR a été retenue comme société d'affermage suite à notre appel d'offre.

Deux solutions d'affermage sont proposées :

### PART SAUR

Solution	1	2
Part proportionnelle	1,390 €/m <sup>3</sup>	1,365 €/m <sup>3</sup>
Part fixe	29,00€	20,00€

La solution 2 contenant moins de travaux est la mieux adaptée à la structure du budget communal assainissement.

*Elle est adoptée à l'unanimité*

### PART COMMUNALE

Part proportionnelle	0,4 €/m <sup>3</sup>
Part fixe	10,00€

*Le tarif communal proposé est adopté à l'unanimité*

Pour équilibrer le budget et éviter une augmentation excessive des tarifs, le maire propose au Conseil Municipal d'acter la principe d'une subvention du budget général au budget assainissement sur l'exercice 2019, dont le montant sera fixé par une nouvelle délibération au moment des votes des budgets.

*Proposition adoptée à l'unanimité*

Le document de « porter à connaissance » complétant le dossier de déclaration au titre du Code de l'Environnement, a été transmis à la DDT18 (M GAVORY) le 7 décembre 2018. L'acceptation de ce document permettrait de réviser l'arrêté de rejet du 26 août 2009 et d'acter la non création d'une seconde station d'épuration, tout en autorisant le raccordement de nouvelles construction à notre réseau existant.

## 2. TARIFS 2019.

Les tarifs suivants sont, après discussion, *adoptés à l'unanimité*

### **Tarifs Port de Plaisance**

Le principe des cautions très difficile a mettre en place est remplacé par une demande d'un papier d'identité et une facturation de 50€, pour chaque clé non restituée.

Les tarifs 2018 sont maintenus exceptés:

- une augmentation de 20€ pour les locations annuelles
- une augmentation de 10€ pour les locations semestrielles
- une augmentation de 5€ pour la taxe annuelle des bateaux habités

## **Tarifs Ecole**

Cantine : l'augmentation de 5€ du prix des repas fournis par la Société ANSAMBLE est reportée sur le prix des repas facturés par la commune qui passent de 3,3€ à 3,35€.

Garderie : suite à la modification des rythmes scolaires les temps de garderie ont été modifiés. Les nouveaux tarifs (1,20€ pour la garderie du matin et 2,00€ pour la garderie du soir ) prennent en compte ces évolutions.

D'autre part, nous avons un nombre plus important de parents qui récupèrent leurs enfants avec du retard. Il a été décidé à l'unanimité :

- de refaire un rappel au règlement
- qu'après deux retards dans le trimestre (sans cause valable), les enfants seront exclus
- que tout retard sera facturé

## **Tarifs Salle des fêtes**

CSC : les prix sont stables pour les habitants de la commune, ils sont majorés de 40€ en été et 30€ en hiver pour les particuliers et associations extérieurs.

CSC annexe : après une année de fonctionnement, la location minimum passe d'une demi-journée à une journée et les tarifs évoluent en conséquence à 100€ pour les gens de la commune à 150€ pour les gens de l'extérieur.

Pour les activités, la location est de 10 € la séance

La salle est mise à disposition gratuitement pour les enterrements dans la commune

Le règlement sera revu, pour rappeler que cette salle ne permet pas d'effectuer des cuissons.

## **Tarifs concessions funéraires**

Compte-tenu de l'augmentation des coûts d'entretien (utilisation très règlementée des désherbants), les prix sont majorés de 5 à 10 €.

**3. AUTORISATION AU MAIRE** à engager, liquider et mandater, les dépenses d'investissement à hauteur des 25% du BP 2018.

Après information sur l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette proposition *est adoptée à l'unanimité*.

## **4 .TRAVAUX ONF 2018**

Les travaux proposés par l'ONF (élaboration d'un cloisonnement d'exploitation et implantation d'un bornage sur les parcelles 5A, 5B et 6U) pour un montant de 640,00 €HT *sont adoptés à l'unanimité*.

## 6. MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.

*Le Conseil vote à l'unanimité :*

-pour la mise en place des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution d'électricité (et autres)

-pour modifier la taxe d'aménagement (de 1 à 2%) pour l'ajuster sur le taux des communes voisines

## 7. QUESTIONS DIVERSES

**Eau** : avancement de la procédure de DSP

-Réunion du SIAEP de Sancergues, le 20 décembre, pour entériner l'adhésion de la commune de Marseilles-lès-Aubigny et la proposition d'ajustement des prix sur 3 ans..

### **Recensement de la population**

Populations légales au 1<sup>er</sup> janvier 2016 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

-Population municipale	: 656
-Population comptée à part	: 3
-Population totale	: 659

### **Aménagement rue du Port**

Réunion de présentation vendredi 21 décembre 2018 à 14h30

## TOUR DE TABLE

Christian Bouhour souhaite remercier les personnes extérieures qui ont participé aux décorations de Noël de la commune .

Thierry Germain informe le Conseil des problèmes mécaniques sur un tracteur. Avant de procéder aux réparations, une étude sera réalisée début 2019 (responsable Philippe GENTY) pour définir nos besoins.

La séance est levée à 20h15

Le maire

La séance est levée à  
le secrétaire

les conseillers